Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Reçu en préfecture le 22/06/2021 Affiché le

ID: 051-215100827-20210616-D122021-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

L'an Deux mil vingt et un, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice: 11

Procurations:

00

Membres présents :

11

Votants:

11

Absents:

00

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 juin 2021

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

<u>Absents</u>: Néant <u>Procurations</u>: Néant

Secrétaire de séance : Florence JACOB

# DELIBERATION N° D12/2021 Approbation des Statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims.

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Vu** la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Considérant** que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré, les membres réunis du Conseil Municipal décident,

D'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

# Adoptée à l'unanimité

Voix pour: 11 Abstention: 00 Voix contre: 00

Acte rendu exécutoire par publication du :

16 juin 2021

Fait à BRIMONT, Je 16 juin 2021

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Reçu en préfecture le 22/06/2021 Affiché le

ID: 051-215100827-20210616-D132021-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 JUIN 2021**

L'an Deux mil vingt et un, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice: 11

Procurations:

00

Membres présents :

Votants:

11

Absents:

00

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 juin 2021

Présents: Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant Procurations: Néant

Secrétaire de séance : Florence JACOB

#### **DELIBERATION N° D13/2021** Admission en non-valeur

Vu le titre 62/2019 d'un montant de 322.00 € au titre de la location de la salle des fêtes émis en 2019 à l'encontre de Tifany LABDANT,

Considérant les poursuites entreprises par le comptable public de la trésorerie d'Hermonville pour recouvrer cette somme

Considérant que celles-ci sont restées sans suite

Après en avoir délibéré, les membres réunis du Conseil Municipal décident,

D'admettre la somme de 322.00 € en non-valeur

Autorisent le Maire à établir les documents administratifs et comptables découlant de cette décision

# Adoptée à l'unanimité

Voix pour: 11 Abstention: 00 Voix contre: 00

Acte rendu exécutoire par publication du :

16 juin 2021

Fait à BRIMONT, le 16 juin 2021

Le Maire,

André

Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Reçu en préfecture le 22/06/2021 Affiché le

ID: 051-215100827-20210616-D142021-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

L'an Deux mil vingt et un, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice: 11

Procurations:

00

Membres présents :

11

Votants:

11

Absents:

00

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 juin 2021

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents: Néant

Procurations: Néant

Secrétaire de séance : Florence JACOB

#### DELIBERATION N° D14/2021 Régime du versement des Arrhes pour la location de la salle des fêtes

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

De fixer le montant des arrhes demandé pour la location de la salle des fêtes à 80% De demander à ce qu'une attestation de responsabilité civile soit fourni par le futur locataire signataire du contrat de location

Autorisent le Maire à établir les documents administratifs et comptables découlant de cette décision

# Adoptée à l'unanimité

Voix pour: 11 Abstention: 00 Voix contre: 00

Acte rendu exécutoire par publication du :

16 juin 2021

Fait à BRIMONT, le 16 juin 2021

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Reçu en préfecture le 22/06/2021 Affiché le

ID: 051-215100827-20210616-D152021-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

L'an Deux mil vingt et un, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice: 11

Procurations:

00

Membres présents :

11

Votants:

11

Absents:

00

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 juin 2021

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Florence JACOB

#### DELIBERATION N° D15/2021 Remboursement arrhes salle des fêtes

Monsieur JACOB, Maire rappelle que les locations de salle des fêtes font l'objet d'un appel d'arrhes pour valider une réservation.

Suite à la crise sanitaire, certaines locations ont dû et doivent être annulées ou reportées.

Il est donc nécessaire de délibéré sur le remboursement des arrhes encaissés par la commune qui n'ont pas pu faire suite à une location ou un report de location du fait de la crise sanitaire.

Les membres réunis du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

De continuer à privilégier le report de location

En cas d'impossibilité de location en rapport avec la crise sanitaire, la totalité des arrhes versés seront remboursés

Autorisent le Maire à signer les documents administratifs et comptables découlant de cette décision

# Adoptée à l'unanimité

Voix pour: 11 Abstention: 00 Voix contre: 00

Acte rendu exécutoire par publication du :

16 juin 2021

Fait à BRIMONT, le 16 juin 20

RE

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Reçu en préfecture le 22/06/2021 Affiché le

ID: 051-215100827-20210616-D162021-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

L'an Deux mil vingt et un, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice: 11

Procurations:

00

Membres présents :

11

Votants:

11

Absents:

00

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 juin 2021

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB,

Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

<u>Absents</u>: Néant <u>Procurations</u>: Néant

Secrétaire de séance : Florence JACOB

#### DELIBERATION N° D16/2021 DBM 01 2021

Les membres réunis du Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, décide d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement	011	61558	Entretien et réparation autre biens mobilier	- 106 700.00
	023	023	Virement en recettes d'investissement	+ 106 700.00 €
Recettes	021	021	Virement de la section	+ 106 700.00€
d'investissement			de fonctionnement	
	23	2312	AMO BA112	+ 30 000. 00€
Dépenses	20	2031	Estimation BA112	+ 5 700.00 €
d'investissement	21	2111	Notaire BA112	+ 45 000.00€
	20	2051	JVS	+1000.00 €
	23	2315	Voirie	+ 25 000.00 €

Autorisent le Maire à signer les documents administratifs et comptables découlant de cette décision

Adoptée à l'unanimité

Voix pour: 11 Abstention: 00 Voix contre: 00

Acte rendu exécutoire par publication du :

16 juin 2021

Fait à BRIMONT de 16 juin 202

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID: 051-215100827-20210616-D172021-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

L'an Deux mil vingt et un, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice: 11

Procurations:

00

Membres présents :

11

Votants:

11

Absents:

00

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 juin 2021

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Florence JACOB

#### DELIBERATION N° D17/2021 ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE AVIS SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-31 et suivants, L. 103-2 et R. 153-3,

**Vu** le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du code de l'Urbanisme et à la modernisation du Contenu du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

**Vu** la délibération du 09 novembre 2001 approuvant le Plan d'Occupation des Sols de la commune, **Vu** la délibération n°02-04-2014 du 22 avril 2014 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols et l'élaboration du PLU avec la définition des objectifs poursuivis et la mise en œuvre des modalités de concertation.

**Vu** la délibération n°05-01-2017 du 16 Janvier 2017 donnant l'accord au Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU de BRIMONT,

**Vu** la délibération n°CC-2017-107 de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 27 mars 2017acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU,

Vu le porter à connaissance de l'Etat de décembre 2014 et son additif en date du 18 décembre 2017,

**Vu** le procès-verbal actant du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu le 07 avril 2015,

**Vu** la décision n°MRAe 2018DKGE236 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 05 octobre 2018 soumettant à évaluation environnementale le projet d'élaboration du PLU

**Vu** la délibération n°BC-2021-48 du bureau communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims du 22 avril 2021 modifiant les modalités de concertation tels que définis lors de la prescription du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BRIMONT et de remplacer la réunion publique par des entretiens individuels.

**Considérant** que les études d'urbanisme relatives à la révision ont été achevées, **Considérant** les pièces du dossier de projet de PLU,

**Vu** la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, les membres réunis du Conseil Municipal DECIDENT,

Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Reçu en préfecture le 22/06/2021 Affiché le

Affiche le

ID: 051-215100827-20210616-D182021-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

L'an Deux mil vingt et un, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice: 11

Procurations:

00

Membres présents :

11

Votants:

11

Absents:

00

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 juin 2021

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB, Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Mathieu DESPLANQUES

#### DELIBERATION N° D18/2021 Délégation d'une partie des fonctions du Maire à un adjoint

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122.18 **Vu** la délibération d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020

**Considérant** la possibilité de déléguer aux adjoints certaines attributions du Maire, dans l'intérêt de la faciliter et de la continuité de la gestion communale

**Considérant** la nécessité de confier une délégation spéciale en matière, de développement économique et d'aménagement de l'ancienne Base 112 sur le territoire de la commune de Brimont

#### Après en avoir délibéré, les membres réunis du Conseil Municipal DECIDENT,

En l'absence du Maire ou en cas d'empêchement de celui-ci pour quelques raisons que ce soit, Monsieur Gilles DROCOURT, 1er adjoint, est délégué pour exercer, les fonctions, missions et signatures relatives à l'acquisition, au développement économique et l'aménagement de l'ancienne Base 112 sur le territoire de la commune de Brimont ainsi que pour signer tous documents administratifs ou financiers s'y afférents.

#### Adoptée à La majorité absolue

Voix pour: 10 Abstention: 01 Voix contre: 00

Acte rendu exécutoire par publication du :

16 juin 2021

Fait à BRIMONT, le 16 juin Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Reçu en préfecture le 22/06/2021 Affiché le

ID: 051-215100827-20210616-D172021-DE

- d'opter pour le nouveau régime juridique des PLU issu du décret susvisé,
- d'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision du PLU tel qu'annexés à la présente.

# Adoptée à l'unanimité

Voix pour: 11 Abstention: 00 Voix contre: 00

Acte rendu exécutoire par publication du :

16 juin 2021

Fait à BRIMONT, le 16 juin 2021

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Recu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID: 051-215100827-20210616-D192021-DE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 JUIN 2021**

L'an Deux mil vingt et un, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIMONT, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur André JACOB, Maire.

Membres en exercice: 11

Procurations:

00

Membres présents : Absents:

00

Votants:

11

Date de la convocation et de l'affichage : le 10 juin 2021

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs, Frédéric BLONDIAUX, Mathieu DESPLANQUES, Gilles DROCOURT, Marc FLOMONT, Clémentine FLORENSAN, Nadine GAYET, André JACOB,

Florence JACOB, Ophélie LEGER, Antonia MONY, Gilles PAYEN.

Absents : Néant Procurations: Néant

Secrétaire de séance : Florence JACOB

#### **DELIBERATION N° D19/2021** Acquisition BA112

Considérant la délibération D04-01-2019 du 15/01/2019, concernant la future acquisition d'une partie Brimontaise de la BA112

Considérant la délibération D27-05-2019/2019, concernant le projet photovoltaïque

Dans le cadre du désengagement de l'armée sur le site de l'ancienne base 112, l'emprise de 66Ha 10a 59ca située sur la commune de Brimont se trouve libérée.

Par décret n°2009-829 du 3 juillet 2009 pris pour l'application de l'article 67 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, la commune de Brimont a été rendue éligible au dispositif de cession à l'euro symbolique.

Aujourd'hui concernant le devenir du site, les projets suivants sont envisagés :

#### Sur la partie artificialisée 2 projets :

- Un projet de panneaux photovoltaïques porté par la commune de Brimont et Engie Green.
- Un projet industriel porté par l'entreprise Emil Frey et la commune de Brimont visant à un reconditionnement de véhicules légers thermiques. Ce projet représente un investissement de 25 M€ et la création de 300 emplois sur site. Un permis de construire doit être déposé en juillet 2022.

Sur une partie des terres agricoles :

Un projet innovant alliant développement durable et agriculture, porté par la commune de Brimont, Engie Green et Terrasolis. Il s'agit de développer un élevage de poules bio ou labellisées en plein air avec un parcours où seront posés des panneaux photovoltaïques. Quatre poulaillers, bâtiments d'élevage basse consommation (BEBC) en autoconsommation devraient également être construits. Des cultures maraichères de plein champ sont prévues entre les panneaux verticaux bifaciaux. Engie prévoit un dépôt du permis de construire en septembre 2021 pour un passage en CRE en décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 21/06/2021 Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

ID: 051-215100827-20210616-D192021-DE

Sur les terres agricoles restantes environ 25 hectares celles-ci seront lassees à disposition du monde agricole. (Terrasolis).

Pour permettre à la commune de Brimont de poursuivre cette démarche, il est nécessaire de demander aux services de l'Etat l'acquisition à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'acquisition par la commune de cette fraction de l'ancienne base aérienne 112.

Et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette acquisition

# Adoptée à l'unanimité

Voix pour: 11 Abstention: 00 Voix contre: 00

Acte rendu exécutoire par publication du :

16 juin 2021

Fait à BRIMONT, le 16 juin 2021

Le Maire,